

Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-deux du mois de JUIN

Membres en exercice :	29
Membres présents :	19
Procurations :	9
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	16/06/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GALLO C. CLARES P. GALANTINI V. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS :	BOY Jean-Pierre	à	TEMPLIER Jean-Pierre
	BRUNET Michel	à	SPAGNOU Daniel
	ODDOU Sylvia	à	REYNIER Christine
	JOURDAN Élodie	à	SCHMALTZ Émilie
	RODRIGUEZ Colette	à	PAYAN Léa
	GARCIN François	à	CODOUL Bernard
	PELOUX Nicole	à	LOUVION Cécilia
	JAFFRE Sylvain	à	FERAUD Stéphanie
	SEBANI Stéphanie	à	CLEMENT Jean-Louis

ABSENT NON EXCUSÉ : DERDICHE Cyril

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-07-19-SP

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois permanents communaux suite à des modifications de postes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois des collectivités sont créés par son organe délibérant.

Il appartient à l'assemblée délibérante de mettre à jour le tableau des emplois permanents communaux, compte tenu de la nécessité de modifier certains postes au sein des directions de l'aménagement du territoire et de la culture. Dans ce cadre, il y a lieu d'opérer les créations et suppressions de postes suivantes :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, afin de prendre en compte les missions et les travaux techniques au sein du Service Espaces Verts qui comportent notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux et l'encadrement d'agents techniques, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques. La suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet interviendra au plus tôt lorsque la nomination d'un agent sur ce nouveau poste sera effective.
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet déployé sur les directions de l'aménagement du territoire et de la culture, respectivement à hauteur de 30 heures et 7 heures hebdomadaires, compte tenu de la nécessité d'assurer des missions complémentaires au sein de la médiathèque. La suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 30/35ème interviendra au plus tôt lorsque la nomination d'un agent sur ce nouveau poste sera effective.

Le Comité Social Territorial consulté le 01 juin 2023 sur les suppressions de postes susmentionnées a émis un avis favorable.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les créations et les suppressions de postes désignées ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

D. SPAGNOU